

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 octobre 2017

Objet : RS - Approbation de la cession à titre onéreux du foncier des ZAC 4 et 5 de Savoie Hexapole de Grand Lac à Chambéry-Grand Lac Economie dans le cadre du transfert de compétence « gestion, aménagement foncier, entretien, promotion, animation et commercialisation des zones d'activités économiques »

- date de convocation le 20 octobre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 68

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Adeline Vincent
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Bernard Januel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Julien Donzel à Daniel Grosjean - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Annick Bonniez - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Sylvie Vuillemeret à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 4

Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin - Anne Manipoud - Dominique Pommat

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 26 octobre 2017

délibération n° 322-17 C

objet **RS - Approbation de la cession à titre onéreux du foncier des ZAC 4 et 5 de Savoie Hexapole de Grand Lac à Chambéry-Grand Lac Economie dans le cadre du transfert de compétence « gestion, aménagement foncier, entretien, promotion, animation et commercialisation des zones d'activités économiques »**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, indique que les opérations de transfert de Grand Lac et de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à Chambéry-Grand Lac Economie nécessitent notamment un parallélisme de forme des délibérations prises par les deux collectivités.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver les opérations de cession à titre onéreux, présentées en annexe, de Grand Lac à Chambéry-Grand Lac Economie.

Ce formalisme répond également à une volonté commune de présenter l'intégralité des données aux assemblées délibérantes des deux collectivités

Vu le projet de délibération de Grand Lac

Vu l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** les opérations de cession à titre onéreux de Grand Lac à Chambéry-Grand Lac Economie détaillées en annexe.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 322-17 C

Objet de l'acte : RS - Approbation de la cession à titre onéreux du foncier des ZAC 4 et 5 de Savoie Hexapole de Grand Lac à Chambéry-Grand Lac Economie dans le cadre du transfert de compétence « gestion, aménagement foncier, entretien, promotion, animation et commercialisation des zones d'activités économiques »

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 4 - Interventions économiques 5 - Autres

Date de l'acte : 26 octobre 2017

Annexe : Projet délibération Grand Lac;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171026-lmc1H20246H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20246H1

Date de transmission en Préfecture : 03 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 03 novembre 2017